



SIRET : 827 720 335 00021
N°décl. : 44680273068

GV PSY
13, rue de la Gare
68000 COLMAR
06.50.11.54.78
06.17.90.54.36
06.63.01.39.90
gvpsy@orange.fr
secretariat@gvpsy.fr
www.gvpsy.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- **Objet :**

Les présentes conditions de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations dispensées par GV PSY pour le compte d'un client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Elles prévalent sur tout autre document du client. L'organisme GV PSY peut modifier à tout moment les présentes C.G.V. Les C.G.V. applicables sont celles qui ont été remises au client lors de l'envoi du devis et acceptées par ce dernier.

- **Désignation :**

GV PSY est un organisme de formations spécialisé dans tous les champs de la psychologie de la personne.

Son siège social se trouve au : 13, rue de la Gare – 68000 COLMAR.

Les formations peuvent se dérouler sur le site du client ou dans les locaux de GV PSY, au 13, rue de la Gare à Colmar.

Pour concevoir, élaborer et dispenser ses formations, GV PSY fait appel à des professionnels diplômés et chevronnés dans des domaines précis.

- **Définitions :**

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le catalogue, réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires, regroupant des individuels ou des salariés de diverses entreprises ;

- Formation intra-entreprise : formation réalisée pour le compte d'un seul client sur le site du client ou dans les locaux de GV PSY ;

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;

- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

- **Prise en compte des inscriptions :**

Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part d'un contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte de 30 % du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours qui court à compter de la signature dudit contrat.

- **Descriptif et programme de formation :**

Pour chaque formation, GV PSY établit un programme. Son contenu est fourni à titre indicatif. L'intervenant formateur se réserve le droit de l'adapter ou de le modifier en fonction du niveau du groupe et de sa dynamique.

- **Convention/contrat et règlement :**

Une convention de formation est établie (ou un contrat de formation pour une personne privée). Elle détaille les modalités de la formation (intitulé, date, horaires, lieu) ainsi que les modalités de règlement dans le mois après réception de la facture par le client. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. GV PSY ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

- **Responsabilité :**

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur de l'organisme GV PSY, lequel est transmis en même temps que la convocation à la session de formation. L'organisme GV PSY ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

- **Conditions financières, tarifs :**

Le tarif de chaque formation est établi sur la base d'un devis, en fonction de la demande et du nombre de participants. Il est forfaitaire, net et sans TVA (organisme non assujetti, art. 261-4.1 du CGI).

Les conditions tarifaires des formations/interventions sont définies dans un devis joint aux présentes CGV. Elles détaillent les frais pédagogiques, les frais de déplacements et d'hébergement.

La facture devra être réglée dès l'issue de la formation.

Pour les formations intra-entreprises, une facture est émise à l'issue de l'intervention ou en fin de mois si l'opération se déroule sur plusieurs mois (du montant des interventions ayant eu lieu durant ce mois). Le règlement est immédiatement exigible.

- **Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement**

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code de Commerce, art. L. 441-6 al. 3).

Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, GV PSY se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

- **Prise en charge par un organisme tiers**

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, Fongecif...), il appartient au client/stagiaire de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné. Les frais de formation sont facturés au client/stagiaire individuel.

Si toutefois les démarches de prise en charge par un organisme doivent être faites par GV PSY, il revient au client/stagiaire individuel d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse. Si le dossier d'accord de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à GV PSY avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client. En tout état de cause, dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

- **Délai de rétractation pour le stagiaire en financement individuel**

Conformément à l'article L. 6353-5 du Code du travail, à compter de la date de signature du contrat, le stagiaire en financement individuel dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Il en informe GV PSY par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée. Un formulaire de demande de rétractation sera envoyé au stagiaire en financement individuel en même temps que le contrat de formation.

- **Annulation ou report :**

15 jours avant la formation, le client et GV PSY peuvent demander un report en cas d'empêchement.

En cas d'annulation de la formation par le client, GV PSY se réserve le droit de facturer au client les frais suivants :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, GV PSY ne demandera aucun frais d'annulation.
- Si l'annulation intervient entre 15 jours ouvrables et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, GV PSY demandera au client le règlement de 50 % du prix de la formation.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, GV PSY demandera au client le règlement de la totalité du prix de la formation.

Dans tous les cas, dans le cadre d'une formation inter-entreprises (réalisées par l'organisme de formation qui fixe le programme, les objectifs, les modalités et le prix par stagiaire, et dans laquelle les stagiaires sont des salariés de diverses entreprises, ou des individuels), GV PSY se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. En cas d'annulation par GV PSY, l'acompte demandé aux personnes physiques à l'inscription leur sera intégralement reversé.

- **Confidentialité et propriété intellectuelle :**

GV PSY, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents, données, contenus auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la formation.

Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...), utilisés dans le cadre des formations appartiennent à titre exclusif à GV PSY.

- **Informatique et libertés**

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de GV PSY, aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation.

- **Litiges :**

Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut le litige sera porté devant la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Colmar.

Mises à jour le 16/10/2020